



Ci-dessous les résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : **RENFORCEMENT CONTROLE SANITAIRE**

ADDUCTION CACEM

Exploitant : ODYSSI

Commune : **FORT-DE-FRANCE**



Prélèvement et mesures de terrain effectués pour le compte de l'ARS, par LTA - C. DEMASY le 29 juillet 2024 à 10h45
Installation (Code): UNITE DE DISTRIBUTION FORT DE FRANCE MEDAILLE (000059)
Point de surveillance (Code) : FDF/MEDAILLE Site OTANKINI rob. ext. (chez Mme JEAN) (0000000089)
Analyse effectuée : D1

Référence laboratoire : H_E_24.1925.1 [LABORATOIRE TERRITORIAL D'ANALYSES DE MARTINIQUE (9722)]

Prélèvement n° 97200107883

CONCLUSION SANITAIRE

Eau potable au vu des paramètres recherchés, naturellement faiblement minéralisée. Toutefois, la présence de microorganismes revivifiables est à surveiller. Par ailleurs, les fortes concentrations en chlore relevées confèrent à l'eau un goût ou une odeur désagréable.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
ASPECT (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
ODEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
SAVEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
TEMPÉRATURE DE L'EAU (DOM)	26,4	°C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	7,6	unité pH	6,5	9,0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
CHLORE LIBRE	0,61	mg(Cl ₂)/L				
CHLORE TOTAL	0,64	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	0,16	NFU		2,0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	7,83	unité pH	6,5	9,0		
MINERALISATION						
CONDUCTIVITÉ À 25°C	126	µS/cm	200	1100		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	1	n/mL				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	0	n/mL				
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1	n/(100mL)		0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1	n/(100mL)				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1	n/(100mL)				0

Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>
Le bilan qualité joint à la facture d'eau sur <http://ars.martinique.sante.fr>

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la réception
et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique

Valide le 06 aout 2024
Le Directeur de la Santé Publique
Julien THIRIA

Merci de conserver ce document affiché jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles